
VII^e. PARTIE.

BULLETIN.

FRANCE.

1^{er}. octobre. — 10 novembre 1814.

LA situation intérieure de l'Espagne est toujours fort peu tranquillisante pour les partisans de la prétendue restauration européenne. Ces nouveaux révolutionnaires s'étaient flattés que la nation espagnole, ayant été la dernière à secouer le joug, serait la plus docile à le reprendre, et la première à donner l'exemple du retour à ce qu'on appelle *les*

bons principes. Il paraît certain qu'elle trompera leur attente. Cette généreuse nation repousse les maximes de la servitude avec une constance et une opiniâtreté qu'il paraît désormais impossible de vaincre. Elle s'obstine à croire que l'inquisition, la dîme, la multiplication des moines, l'inégale répartition des impôts, la confusion de tous les pouvoirs dans les mains du monarque, et l'usage arbitraire et violent qu'en fait le roi très-catholique, ne sont pas des choses que la raison puisse avouer, quelque conformes qu'elles soient d'ailleurs aux *bons principes*; en un mot, les *bons principes* lui sont presque en horreur, et ils deviennent de toutes parts des causes très-actives d'insurrection et de révolte.

Que fait au milieu de ce soulèvement universel le doux et pieux Ferdinand? Quels moyens emploie-t-il pour calmer les esprits et les ramener à lui? Il poursuit sans pitié tous les ennemis du pouvoir absolu, et se lamente tristement sur la corruption générale; il institue, pour la réforme des mœurs, des écoles de despotisme et des commissions

militaires ; il inonde l'Espagne de gendarmes et de missionnaires ; il dresse des échafauds et fait faire des homélies ; il convertit ou fait fusiller. Rien n'est plus frappant, dans les actes du gouvernement espagnol , que ce mélange de douceur et de violence , de religion et de cruauté. On a sans doute remarqué dans nos journaux cette circulaire édifiante dans laquelle S. M. C. , *pénétrée d'une vive douleur que lui cause la corruption générale dont toutes les classes de l'état sont attaquées , et le cœur rempli d'amertume et de tristesse* , veut que les archevêques de son royaume fassent des pastorales pour ramener son troupeau à l'obéissance passive ; que ces pastorales soient adressées à tous les curés , et que ceux-ci en fassent lecture avant la messe ; que l'éducation ait pour base la réforme qu'il veut obtenir ; que les parens envoient leurs enfans à l'église trois fois par semaine ; enfin , que les évêques et archevêques fassent faire promptement des missions dans toutes les villes de leurs diocèses et jusque dans la capitale. Pour bien sentir le mérite de cet acte, il faut le rapprocher de

celui par lequel S. M. C. a exilé un prédicateur dans une île déserte pour avoir prêché la modération, l'indulgence et la charité chrétienne. Mais on l'apprécie peut-être mieux encore en se rappelant un arrêté de la commission militaire de Barcelonne, que rapportait le journal de cette ville du 11 octobre dernier. Par cet arrêté, il était enjoint à tout cabaretier, aubergiste, maître d'hôtel, limonadier, et à tous les chefs de lieux publics quelconques, de dénoncer ponctuellement à la commission militaire tout ce qu'ils verraient faire ou entendraient dire en faveur de la constitution abolie, ou contre la souveraineté du roi, et la prompte obéissance due à ses ordres; toutes les conversations trop vives, ou dans lesquelles on parlerait du roi avec peu de révérence; tout écrit *insidieux*, etc., sous peine, s'ils manquaient de faire ces révélations, de cinq cents francs d'amende, sans préjudice d'une plus forte punition, selon le mal qui résulterait de leur silence. On promettait aux délateurs des aubergistes et autres individus ci-dessus désignés qui négligeraient de faire les rapports

exigés d'eux, le tiers des amendes dont ces derniers se rendraient passibles, et on les assurait que, loin d'encourir par-là l'infamie, ils feront une chose aussi honorable pour eux qu'agréable à la religion et utile au roi et à la patrie. Cependant on leur promettait de tenir leurs noms secrets.

Tels sont les moyens employés par le roi Ferdinand pour restaurer la déplorable Espagne. Ses ministres n'ont pu concevoir rien de plus noble que l'espionnage, de plus libéral que l'inquisition, de plus doux que l'exil, les cachots, les tortures. On pourrait rappeler ici l'emprisonnement de tous les membres des cortès, la promesse fausse et insidieuse de convoquer de nouveaux états-généraux, et de donner une constitution à l'Espagne; la proscription de tous les militaires au-dessus du grade de lieutenant et de tous les fonctionnaires publics qui avaient servi le dernier gouvernement; la confiscation de leurs biens; le piège tendu par Villavieenco au patriotisme des habitans de l'île de Léon, et une foule d'actes, tous remarquables par la violence, la fourberie ou la superstition qui les

a dictés. Après huit mois d'une administration si immorale et si barbare, il est devenu tout-à-fait impossible que le roi Ferdinand recouvre jamais la confiance des Espagnols, et il s'est mis avec eux dans un état de guerre si violent, qu'il ne peut plus désormais aspirer qu'à les asservir.

— La situation de l'Italie est à peu près semblable à celle de l'Espagne. Le pape, le roi de Sardaigne et le comte de Bellegarde se sont montrés presque aussi intraitables sur les *bons principes* que le roi Ferdinand, et la réaction n'a guère été moins violente à Turin, à Milan et à Rome qu'à Madrid. On n'a fait grâce ni aux hommes ni aux institutions : tout a été changé ; le passé est venu prendre violemment la place du présent, et préparer un nouvel avenir ; en un mot, on n'a rien négligé pour aigrir les esprits ; aussi a-t-on passablement réussi à les soulever ; ils sont, par toute l'Italie, en insurrection contre les *bons principes* ; les gouvernemens légitimes ont presque perdu toute faveur ; la chute des usurpateurs excite des regrets, et les Italiens, dans leur détresse, ont fait

entendre plus d'une fois un cri odieux à toute l'Europe. Les mesures vigoureuses prises par le comte de Bellegarde ne les rendent ni plus calmes ni plus sages : et il semble que, pour se déclarer ouvertement, il ne leur manque qu'un homme auquel ils puissent se rallier. Cet homme, à défaut d'autres, sera peut-être le roi de Naples ; peut-être ne faudra-t-il, pour lui faire un grand parti, que le mettre dans la nécessité de faire la guerre, et le laisser s'avancer un peu vers l'Italie. Il paraît que le mouvement que ses armées ont fait vers les états romains, a suffi pour rendre la désertion très-considérable dans les rangs de l'armée italienne : les nouvelles de Milan ne parlent que de mesures prises par le comte de Bellegarde pour arrêter les progrès de la désertion.

— On sait assez que les dispositions des Français ne sont pas plus favorables à de nouvelles révolutions que celles des Espagnols et des Italiens ; on sait que tous les peuples de l'Allemagne veulent être libres ; on sait que les Etats-Unis et que l'Amérique espagnole se battent, de toutes leurs forces,

pour leur indépendance ; et cependant , au milieu de ce mouvement énergique et presque universel des peuples de l'Europe et de l'Amérique vers un état de choses plus digne de l'humanité , on voit encore quelques princes qui , isolés avec leurs courtisans au milieu d'une population immense , revendiquent fièrement le titre de maîtres légitimes et incommutables de cinq , de dix , de vingt millions d'hommes ; qui parlent encore d'une cause des rois indépendante de celle des peuples ; qui ne veulent point qu'on admette dans un conseil de princes les chefs librement élus de dynasties nouvelles ; qui ne considèrent point ces rois de la façon des peuples , comme des rois *légitimes* , quelque bien trempées d'ailleurs que soient leurs épées , ni comme des *puissances* , quand même ils commanderaient à des armées formidables ; tandis qu'un prince renversé du trône , exilé , proscrit et livré à toute sa faiblesse individuelle , est à la fois , à leurs yeux , une *puissance* et un roi *légitime*.

Telle est la doctrine de quelques hommes au milieu de dix nations passionnées pour la

liberté. Telle est celle qu'ils voudraient voir triompher au congrès de Vienne. Ils ont demandé, dit-on, que deux princes nouveaux ne fussent point admis à ce conseil de souverains ; qu'on expulsât même de leurs trônes ces rois de fabrique révolutionnaire, dont l'autorité, fondée uniquement sur la volonté de leurs peuples, était un véritable scandale ; qu'on remît les anciens princes à leur place ; qu'on achevât de détruire ainsi l'œuvre de la révolution française, et que les vrais rois fussent enfin rétablis dans la plénitude de leurs droits de maîtres légitimes et absolus de leurs peuples.

Il n'est pas possible de croire que de pareils vœux et de pareils principes soient accueillis au congrès. Quand quelques-uns des princes qui s'y trouvent seraient encore préoccupés des idées qui servirent de base au traité de Pilnitz, on ne doit pas craindre que ces idées influent beaucoup sur celui qui se prépare à Vienne. D'ailleurs, si les souverains réunis au congrès n'avaient pas l'âme assez élevée pour respecter la liberté des peuples, ils devraient se rappeler qu'une seule

nation combattant pour son indépendance ,
avait suffi pour faire trembler sur leurs trônes
tous les rois de l'Europe, et que le sentiment
dont cette nation était animée sont devenus
ceux des peuples des deux mondes.

D. R.

— Depuis quelques jours on fait circuler
dans le public des copies manuscrites d'une
lettre qu'on dit avoir été adressée de Franc-
fort-sur-le-Mein, le 8 janvier dernier, au gé-
néral comte de Langeron, par l'abbé Saba-
tier de Castres, auteur des *Trois siècles
littéraires*.

L'auteur de cette lettre, prenant sa haine
contre les philosophes pour l'amour de l'hu-
manité, se dit tourmenté par la passion du
bien public; et il prie le comte de Lange-
ron, son ami, de faire connaître aux puis-
sances qui se sont coalisées contre la France
les vérités qu'il lui expose. Voici quelles
sont ces vérités :

« Les puissances ennemies ont raison de
nous haïr, parce que, depuis le cardinal de
Richelieu, notre gouvernement n'a pas cessé
de semer le trouble et la division en Europe. »

(Quels sont les hommes qui ont gouverné la France depuis le cardinal de Richelieu ? N'est-ce pas l'assemblée constituante qui a décrété que la France ne ferait jamais la guerre que pour sa défense ; et si cette résolution n'a pas été suivie, n'est-ce pas la faute des puissances qui, pendant la révolution, avaient résolu l'envahissement et le partage de notre territoire ?)

» En faisant la paix et en s'alliant avec les Parisiens et avec le sénat, elles ont chassé pour plus d'un siècle la tranquillité et la paix des pays auxquels elles se proposaient de les rendre. » (Fallait-il incendier Paris et en exterminer les habitans pour calmer la passion du bien public dont M. l'abbé se dit tourmenté ?)

» Elles ont fait le malheur du peuple français, en ne remettant pas les choses dans l'état où elles étaient avant 1789, et en laissant donner des restrictions à la puissance du roi » (c'est-à-dire que la France ne saurait être heureuse si elle n'est pas replacée sous le despotisme, et si la dîme, la féodalité, la torture, les procédures secrètes, et les lettres de cachet ne sont pas rétablies).

L'auteur annonce « qu'il craindrait de manquer sa vocation *prophétique*, s'il n'osait dire ce que pensent tous les auteurs éclairés, et que, dût-il être privé, jusqu'au tombeau, des récompenses qu'il a méritées des souverains et des riches propriétaires, il ne cessera de répéter que l'Europe civilisée cessera bientôt de l'être, si l'on ne prend *secrètement* de promptes mesures pour exterminer jusqu'aux derniers révolutionnaires connus pour tels. Je vous invite, dit-il, à faire connaître cela aux Nesserolde et aux Castelereah. » (Il faut convenir que le moment était aussi favorable qu'il pût jamais l'être pour faire une nouvelle Saint-Barthélemi ; mais, hélas ! l'occasion a été manquée, et il est probable que l'auteur de la lettre sera long-temps tourmenté de la passion du bien public, avant qu'il s'en présente une nouvelle ; cependant il ne faut jurer de rien.)

Cette haine contre les révolutionnaires, c'est-à-dire contre tous ceux qui ne veulent pas être serfs, est au reste très-bien fondée ; car elle est établie sur ce que les promoteurs de la révolution font revivre les erreurs les

plus funestes , et soutiennent que la souveraineté réside dans la nation ; tandis qu'il est évident que les peuples sont la propriété de leurs chefs en vertu du droit divin , et qu'ils peuvent en disposer de la manière la plus absolue. L'auteur de la lettre est persuadé « que la maxime *que la souveraineté réside dans la nation*, sera cause que les soldats se révolteront contre les citoyens qui ont embrassé le parti du roi , et qui probablement ne seront pas les plus forts. »

« Plaignons le roi et son auguste et malheureuse famille , dit-il ; plaignons la France , plaignons même la cour qui l'a délaissée si impolitiquement dans le moment où elle pouvait et devait la sauver *en lui fournissant quatre-vingts ou cent mille cosaques pour aider les royalistes à opérer la contre-révolution.* » (On avouera qu'une constitution et un trône rétablis en France par des cosaques et par des royalistes tels que l'auteur de la lettre , auraient eu une longue durée.)

Toujours animé par la passion du bien public , l'auteur assure « que l'Angleterre qui a cru trouver l'occasion de subjuguier la

France sa rivale , et de s'en venger *sous les apparences de la plus grande générosité* , ne se méprit jamais plus grossièrement et plus désavantageusement pour elle. » Ailleurs il dit que « si la Russie avait suivi un autre système , elle eût pu faire aisément la conquête du monde , » et par conséquent de la France , par où l'on peut juger que la passion du bien public de l'antiphilophe n'est autre chose qu'un désir immodéré de voir exterminer les Français.

Il a sur-tout une haine invétérée contre les disciples des Voltaire , des Turgot , des Malherbes , dont il dit avoir été le dénonciateur pendant soixante ans. Si on l'en croit , « la philosophie doit amener la dépopulation de l'Europe ; » d'où l'on peut conclure que le seul moyen de prévenir un malheur aussi funeste , c'est de multiplier les abbés , et de rétablir promptement les moines.

Cette lettre , dont nous venons de faire l'analyse , et dans laquelle les trahisons , les confiscations et les supplices sont prêchés au nom de la justice , de la religion et de l'humanité , doit moins surprendre par la violence des

sentimens qu'elle renferme que par le nom de l'auteur auquel on l'attribue. Cet auteur est mort, dit-on, depuis long-temps, et quelle apparence qu'il soit ressuscité pour nous prêcher tant de sottises !

— Nous avons précédemment fait connaître l'arrestation d'une personne accusée d'avoir pris part à un dîner dans lequel un des convives avait porté un *toast* aux habitans de l'île d'Elbe. En voici une d'un genre un peu différent :

M. Octave Sombret, directeur de l'administration du journal *le Guide des huis-siers*, avait adressé une circulaire à ses correspondans pour leur annoncer *qu'il se chargeait de faire parvenir à SA MAJESTÉ toutes les demandes que voudraient lui faire MM. les abonnés au journal, en permission de porter l'auguste décoration du lis.*

Vers la fin du mois de septembre, à sept heures du matin, un commissaire de police, un officier de paix en bandoulière, et quatre autres individus entrent chez lui; ils lui déclarent qu'ils l'arrêtent de l'ordre du roi, et qu'ils vont apposer les scellés sur ses papiers. Après une altercation assez vive, les gens de la police se contentent de fouiller pendant quatre heures dans ses papiers, et de saisir une douzaine de placets au roi, autant de lettres, trois ou quatre circulaires, et environ *cent décorations du lis*, mises

dans de petites boîtes et destinées à être envoyées par la poste aux abonnés au journal.

Conduit d'abord à la préfecture de police, M. Sombret fut mis en liberté, sans avoir été interrogé, et même sans avoir communiqué avec personne. Mais, peu de jours après, on lui fit subir un interrogatoire *sur ce qu'il faisait un commerce criminel relativement aux décorations du lis.*

La personne qui l'interrogea lui fit observer que *ce qu'il faisait était mal vu de M. le grand chancelier*, et elle l'invita à *cesser toute opération de décoration.* « Je ne prends aucun engagement, répondit M. Sombret, attendu que je me dois à mes correspondans; d'ailleurs, j'ai déposé dans les bureaux du château (des Tuileries) une circulaire; on y connaît l'invasion de mon domicile pour cette cause, et l'on m'a fait savoir que mes demandes continueraient d'être accueillies. »

On voit qu'en dépit de M. le chancelier, M. Sombret peut continuer ses *opérations* relatives à l'auguste décoration du lis. Les amateurs peuvent donc s'adresser à lui en toute confiance, quand même ils ne seraient pas huissiers.

— Les fureurs et les menaces qu'on a fait éclater au sujet du mémoire de M. Carnot, semblaient ne devoir se calmer que par la punition sévère des personnes qui l'avaient imprimé ou distribué; déjà nos journaux,

rédigés sous l'influence des ministres, nous avaient annoncé que les distributeurs de ce *libelle* (c'est ainsi qu'on nomme aujourd'hui tout écrit politique dans lequel l'auteur ne prêche pas le despotisme) étaient livrés aux tribunaux, et qu'ils en feraient une justice éclatante. Les tribunaux ont examiné le *libelle*; et le résultat de cet examen a été la mise en liberté de tous les prévenus. Nos ministres ne sont pas des montagnes; mais, après avoir fait un vacarme épouvantable, il leur arrive assez souvent d'enfanter des souris.

M. Garros, qui n'est ni imprimeur ni libraire, s'est trouvé au nombre des personnes arrêtées. Son arrestation, ordonnée par un maître de requêtes sans qualité, a été motivée sur ce qu'il avait distribué des *libelles attentatoires à la majesté royale*. Il n'existe dans nos lois aucun délit ainsi qualifié; il paraît que l'auteur de l'arrestation en a pris l'idée dans les cinq premiers livres des *Annales* de Tacite. Aucun mandat n'a été signifié au prévenu; sans doute l'impossibilité d'indiquer un article de loi qui caractérisât le délit en a été la cause; cependant, lorsqu'on se permet des arrestations arbitraires, il n'en coûterait pas beaucoup de porter une accusation au hasard, et de citer également au hasard un article du code pénal; mais peut-être les agens de l'autorité ne savent pas qu'il existe un pareil code. Au

reste, les arrestations de cette nature sont toujours bonnes à quelque chose; elles inspirent aux gens timides ce sentiment que Montesquieu appelle le ressort des gouvernemens despotiques.

— Enfin il paraît qu'on va présenter aux deux chambres législatives un projet de loi destiné à détruire la cour de cassation. M. le chancelier de France vient, dit-on, de faire approuver ce projet par le conseil *d'en-haut*, et veut profiter de l'heureuse harmonie qui règne entre le ministère et la chambre des députés pour nous ravir la seule garantie qui nous reste. M. le chancelier sait bien que tous les tribunaux ont été maintenus par un acte que le roi a promis d'observer. Mais le cardinal Mazarin ne nous a-t-il point enseigné que *la bonne foi ne doit être en usage que parmi les marchands; que l'honnête homme n'est point esclave de sa parole, et qu'il n'y a point de danger à mentir, pourvu que le mensonge ne soit connu qu'après qu'il a réussi?* Et Machiavel, dans le chapitre XVIII du *Prince*, ne nous dit-il pas expressément qu'*un prince prudent ne doit point tenir sa parole, quand cela lui tourne à dommage, et que les occasions qui la lui ont fait engager ne sont plus?* Il est donc évident qu'on peut faire, à l'égard de la cour de cassation, ce qu'on a fait à l'égard de la liberté de la presse, des droits réunis, etc., etc... D'ailleurs,

l'article 59 de la charte *transitoire* est bien plus favorable aux vues de M. le chancelier que l'article 8 ne l'était aux vues du ministre de l'intérieur ; et il faut convenir que la destruction de la cour de cassation ne favorisera pas médiocrement les projets révolutionnaires dont nous avons déjà parlé page 260.

— Dans le *Morning Chronicle* du 29 octobre dernier se trouve une protestation contre la charte constitutionnelle ; on la donne comme signée par les princes du sang, les membres de l'ancien parlement, et M. le ministre Ferrand. Cette pièce est précédée de quelques réflexions que le journaliste termine ainsi :

« L'extrême impolitique d'attaquer l'amnistie accordée à tous les juges de Louis XVI, et nombre de sottises pareilles, doivent frapper tout homme de bon sens. Le défaut d'espace ne nous permet pas de nous étendre sur ce sujet. Nous sommes persuadés que le roi de France veut sincèrement le maintien d'une constitution à laquelle il a juré de se conformer. Mais toutes les personnes qui arrivent de Paris s'accordent à dire que l'imprudence et l'emportement de ceux qui se disent ses amis, peuvent mettre en danger son trône, qui, quoi qu'en disent les journalistes et les faiseurs d'adresses, est loin d'être fondé sur l'amour de la nation.

Le journaliste anglais aurait une opinion

bien différente des sentimens qui animent les Français, s'il avait été témoin de l'accueil que les princes ont reçu dans toutes les villes qu'ils ont daigné honorer de leur présence.

Le 26 septembre, les habitans de Montélimart, à l'arrivée de Monsieur, *se sont livrés à des transports de joie qu'on ne peut décrire.... L'enthousiasme qui s'est manifesté parmi eux est particulièrement inexprimable.* — Le 27, le prince a laissé dans le cœur des habitans de Lyon des souvenirs ineffaçables. — Le 28, sa présence a excité sur tous les points du département de Vaucluse des sentimens d'allégresse et d'enthousiasme. — Le 29, il a été accueilli à Aix par une foule immense qui s'était portée sur sa route, pour lui offrir l'hommage de son amour, de sa fidélité, et de son dévouement Il a été escorté par la population entière dont les larmes et les acclamations ont été pour lui le garant des sentimens qui ont toujours animé les provençaux. — Le 30, il est arrivé à Marseille au milieu des acclamations universelles; un volcan n'est qu'une faible image des sentimens des Marseillais. — Le 2 octobre, étant rentré à Marseille, il a été accueilli par l'expression d'un enthousiasme impossible à décrire; il a été salué par les acclamations les plus unanimes, les cris mille et mille fois répétés vive le Roi! vive

Monsieur ! *les habitans ont eu l'HONNEUR de traîner la voiture du prince* (l'expression est inexacte , il fallait dire *ont partagé avec les chevaux du prince l'honneur de traîner sa voiture*). Nîmes , Montpellier et plusieurs autres villes ont également donné des preuves *d'enthousiasme, d'ivresse et d'exaltation* , impossibles à décrire. (Extrait du Journal Royal , du Journal Général , et de la Gazette de France.

— Toutes les formules de bassesse et d'adulation connues jusqu'à ce jour , étant devenues triviales , on propose un prix en faveur de celui qui parviendra à en découvrir de nouvelles : on assure que l'homme de lettres qui remportera le prix obtiendra une collection complète de tous les journaux de France.

— On a lu , il y a quelques jours , dans la Gazette de France , un prétendu vœu par lequel Louis XVI s'était engagé à annuler , dès qu'il aurait recouvré sa puissance royale , toutes les lois du royaume qui déplairaient au pape. Si ce vœu avait été publié pendant la révolution , on aurait dit que celui qui le rendait public voulait justifier les membres de la convention nationale.

FIN DU TOME SECOND.

A PARIS , de l'Imprimerie de RENAUDIÈRE ,
rue des Prouvaires , n^o. 16.

2181
24. 4.
H. 10.
5. 7. 18. 18.

1. 65

2181
246y
H. No.
53 Seiten
1.65

